



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire

Luxembourg, le 16 juillet 2018

Groupe de travail MAEE-ONG
Luxembourg, le 13 juillet 2018
Projet de Compte Rendu

1. Participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et Européennes (MAEE):

- M. Manuel TONNAR, Directeur de la coopération au développement et de l'action humanitaire
- Mme Erna KORNELIS, Service ONG
- Mme Sarah ANJO, Service ONG

Pour les ONG :

- Mme Véronique FABER, Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg
- Mme Marianne KRAUS, Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg
- M. Richard GRAF, ASTM
- Mme Béatrice Winandy, Croix Rouge luxembourgeoise
- M. Paul Delanois, MSF

Excusés :

- M. Christian Huvelle, Croix-Rouge luxembourgeoise
- M. Michael Feit, Caritas

2. Détail

2.1) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2.2) Assistance consulaire et déclaration de séjour à l'étranger au Ministère des Affaires étrangères et européennes (LAMA – *Lëtzebuerger am Ausland*)

Pour les Luxembourgeois se rendant à l'étranger, il existe la possibilité d'indiquer sur le site internet de l'Etat www.myguichet.lu, de son lieu de destination ou de déplacement à l'étranger. Ceci a pour but d'identifier les résidents luxembourgeois dans une région précise à l'étranger et de faciliter l'aide consulaire en cas de besoin ou d'évènement dramatique et extraordinaire survenu.

Le ministère a vivement recommandé que les personnes voyageant pour le compte d'ONG dans les pays du Sud, surtout dans les pays dits « sensibles » s'inscrivent auprès de ce portail.

<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/loisirs-benevolat/culture-tourisme/droits-voyageurs/declaration-sejour-etranger.html>

2.3) Assises de la Coopération 2018

Le MAEE informe que les « save the date » pour les Assises de la Coopération 2018, pour les 19 et 20 septembre ont été expédiés, et s'assure auprès des représentants des ONG qu'ils les ont bien reçus. Suite à l'intégration du 40^{ième} anniversaire de LuxDev à ce rdv annuel, le format sur un jour et demi a finalement été retenu, avec une conférence et une réception à l'occasion du 40^{ième} anniversaire de LuxDev le 19 septembre, et la matinée du 20 septembre dédiée aux ONG.

Les lignes thématiques seront présentées dans une réunion séparée au ministère, dédiées aux Assises, en date du 17 juillet. La nouvelle stratégie de la Coopération luxembourgeoise et l'implication des acteurs luxembourgeois constitueront le leitmotiv des Assises. Le Cercle des ONG (Mme Faber) est satisfait que le lien entre la stratégie et les Assises de la Coopération ait été fait et qu'un pas vers la mise en œuvre de cette dernière se concrétise lors des Assises.

2.4) Stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise

Le ministère informe que le 14 juin 2018 s'est tenu un atelier portant sur la stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise réunissant près de 100 participants, issus en grande partie d'ONGs, de partenaires internationaux, d'acteurs du secteur privé ou encore d'instituts de recherche. Beaucoup de commentaires ont été formulés à cette occasion et ont pu être intégrés dans la nouvelle stratégie.

Initialement trois thématiques ont été retenues avant qu'une quatrième ne soit ajoutée. L'ensemble des travaux est à revoir avec l'ODI pour obtenir un dernier feedback. Le résultat sera ensuite remis au conseil de gouvernement en septembre avant d'être présenté lors des Assises de la Coopération 2018.

Les commentaires et remarques des ONG ont été pris en considération et ont pour la plupart été intégrés dans la préparation du document.

2.5) Prévention et lutte contre le harcèlement et l'exploitation sexuelle : follow up

Le MAEE informe que le Luxembourg s'est associé au groupe de référence contre l'exploitation sexuelle et les abus de violence de l'OCDE, auquel participe un délégué du CAD (Comité d'Aide au développement) et un membre de la société civile (du *reference group*). La participation y est volontaire et le groupe réalisera une enquête et publiera un rapport subséquent, en vue de l'élaboration d'un document de référence avec des lignes directrices pour le CAD en matière de lutte contre le harcèlement et l'exploitation sexuelle. Un projet de texte est prévu pour décembre, avant le prochain *senior level meeting* du CAD.

Le Cercle (Mme Kraus) fait savoir qu'il a procédé à une analyse des contributions des ONG en vue d'un état des lieux et une élaboration d'une charte et d'un document-type à intégrer dans le règlement interne de chaque ONG. Il semblerait que les grandes ONG, ou encore celles travaillant avec des enfants et/ou celles actives aux Amériques disposent déjà des règlements en place, ce qui est moins fréquent pour celles actives en Afrique. Le Cercle propose de présenter le détail de son analyse lors d'une réunion séparée avec le ministère en date du 20 juillet.

Le Cercle soulève ensuite la question du timing des travaux du Cercle par rapport à ceux du groupe de référence au niveau de l'OCDE. Il a été convenu que le Cercle continuera dans la voie entamée, avec le but qu'à la fin de l'année une charte et un règlement/politique seront à disposition des ONG au Cercle. Les textes pourront ensuite être peaufinés sur base des résultats du groupe de référence de l'OCDE. À partir de 2019, chaque ONG souhaitant obtenir l'agrément ministériel, devra satisfaire à ces mêmes critères.

Le ministère rappelle également dans ce contexte que, selon les nouvelles règles en place, une « prolongation » d'un agrément au sens du terme n'existe plus – chaque demande de renouvellement d'agrément équivaut à une analyse de fond du dossier. Il s'agit donc d'un agrément qui est accordé une nouvelle fois et non d'une simple prolongation d'un status quo. En temps utile, le règlement grand-ducal y relatif sera à modifier.

2.6) Session de questions-réponses portant sur l'appel à propositions

Le ministère rappelle que le 22 juin 2018 s'est tenu dans les locaux du ministère une session de questions et réponses portant sur les appels à propositions. Au cours de cette rencontre, des échanges ont eu lieu sur les erreurs à ne pas commettre ou à éviter. La distribution des points a été expliquée de même qu'il a été souligné quels étaient les éléments et critères auxquels les examinateurs accordaient davantage d'importance.

2.7.) 2^{ème} appel à propositions de 2018 (cofinancements)

Le 2^{ème} appel à proposition a débuté et au moment de la présente réunion aucun dossier n'avait encore été soumis. A l'instar du 1^{er} appel à proposition de 2018, le budget pourvu pour cet exercice est de 3,1 millions euros.

Le ministère conseille d'envoyer le dossier dès le début du délai réservé pour la remise des projets appelés à être cofinancés plutôt qu'à la fin de la période prévue. En effet, en cas de pièce manquante ou de grave erreur de calcul, les services du ministère peuvent encore alerter les ONG et les inviter à redresser leurs erreurs.

2.8.) Divers

- Communication d'informations au ministère des Affaires étrangères : le ministère regrette qu'avec la réorganisation du Cercle, certaines informations jugées importantes ne lui sont pas toujours transmises ou qu'elles circulent de manière informelle par voie électronique alors qu'elles devraient faire l'objet d'une communication officielle par courrier postal.
- Déjeuner entre Enda Santé, Enda Pronat, Enda Tiers Monde avec la société civile du 28 juin 2018 : d'après le Cercle, cette rencontre a été fortement appréciée par les participants (Cercle des ONG et ses membres) et qu'il espère qu'un exercice de ce genre sera répété dans un futur proche.